



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

**Nom du produit :** Gel dégraissant pour moteur

**Numéro(s) de produit :** 05026

**Utilisation du produit :** Dégraissant pour moteur

**Coordonnées du fabricant / fournisseur :**

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

**Vue d'ensemble des risques**

**DANGER :** Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.  
Apparence et odeur : Liquide visqueux jaune avec odeur de pétrole

**Effets potentiels sur la santé :**

**EFFETS AIGUS :**

**YEUX :** Le contact peut causer une légère irritation notamment un picotement, un écoulement ou une rougeur.

**PEAU :** Le contact peut causer une légère irritation cutanée incluant brûlement et rougeur. Le contact prolongé ou répété peut aggraver l'irritation en asséchant la peau, entraînant des dermatites (inflammation). L'absorption cutanée ne doit avoir aucun effet nocif.

**INHALATION :** Une exposition excessive peut causer des irritations au nez, à la gorge, aux poumons et aux voies respiratoires. Les effets sur le système nerveux peuvent inclure les maux de tête, étourdissements, perte d'équilibre et de coordination, désorientation et somnolence.

**INGESTION :** L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

**EFFETS CHRONIQUES :** Inconnu

**ORGANES VISÉS :** Inconnu

**État physique aggravé par exposition :** Pathologies cutanées préexistantes

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	65 - 75
Distillat de pétrole	68476-34-6	10 - 20
Détergent	68412-54-4	5 - 10
acétone	67-64-1	3 - 8
Xylène	1330-20-7	< 2
2-Butoxyethanol	111-76-2	< 2
Éthylbenzène	100-41-4	< 0.5
Dioxyde de carbone	124-38-9	2 - 5

### Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement ni faire avaler quoique ce soit, car ce matériel risque de pénétrer dans les poumons et provoquer de graves dommages. Si la victime est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas. Autant que possible, ne pas laisser la victime seule et surveiller attentivement qu'elle respire adéquatement. Obtenir des soins médicaux.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

- Propriétés d'inflammabilité :** Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ). Extension de la flamme dépasse 18 pouces.
- |                              |                   |                               |     |
|------------------------------|-------------------|-------------------------------|-----|
| Point d'éclair               | 34°F / 1°C (Seta) | Limite d'explosion supérieure | 5.0 |
| Température d'autoallumage : | N.D.              | Limite d'explosion inférieure | 0.7 |

#### **Données pour incendie et explosion :**

- Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, vaporisation de mousse ou d'eau sont recommandés.
- Produits de combustion : Oxydes de carbone
- Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits.

Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## **Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles**

Précautions personnelles : Use personal protection recommended in Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## **Section 7 : Entreposage et manipulation**

Procédures de manipulation : Exercer de bonnes habitudes d'hygiène personnelle. Garder loin des sources d'ignition. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes. Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

## **Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle**

### **Directives sur l'exposition :**

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat léger hydrotraité	NE	NE	NE	NE	1200	mfr	mg/m <sup>3</sup>
Distillat de pétrole	5	NE	100	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
Détergent	NE	NE	NE	NE	NE		
acétone	750 (v)	1000 (v)	500	750	NE		ppm
Xylène	100	150 (v)	100	150	NE		ppm
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
Éthylbenzène	100	125 (v)	100	125	NE		ppm
Dioxyde de carbone	5000	30 000 (v)	5000	30,000	NE		ppm

N.E. Non établi

(C) Ceiling (plafond)

(S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

mfr – recommandations du manufacturier

**Contrôles et protection :**

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

**Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

---

---

État physique : Liquide visqueux

Couleur : orange-jaune

Odeur: pétrole

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité 0.819

particulière :

Point d'ébullition initial : 320°F / 160°C

Point de congélation : N.D.

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : négligeable

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 9.4 g/L : 77 lb/gal : 0.64

---

---

**Section 10 : Stabilité et réactivité**

---

---

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Éviter toutes les sources d'allumage possible.

Matériaux incompatibles : Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

---

**Section 11 : Information toxicologique**

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

**Toxicité aigue :**

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillat léger hydrotraité	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Distillat de pétrole	9 mL/kg	> 5 mL/kg	Aucunes données
Détergent	1 980 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m <sup>3</sup> /8H
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5000 ppm/4H
2-Butoxyethanol	470 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m <sup>3</sup> /2H
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

**Toxicité chronique :**

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Distillat léger hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Distillat de pétrole	Non	Non	Non	E et S (modéré) / R (modéré)	Non
Détergent	Non	Non	Non	E & S (sévère) / R (moyen)	Inconnu
acétone	Non	Non	Non	E & S (modéré) / R (moyen)	Oui
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) S (modéré) /	Inconnu
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	E & S (sévère) R (moyen)	Non
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – Œil S – peau R - Respiratoire

**Toxicité reproductive :** Aucune information disponible  
**Tératogénicité :** Aucune information disponible  
**Mutagénicité :** Distillats de pétrole : Ce matériau s'est avéré positif dans une étude de mutagénicité.  
**Effets synergétiques :** Aucune information disponible

**Section 12 : Information écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

**Écotoxicité :** Xylène - 96 H LC50 Tête-de-boule : 13.4 mg/L (transitaire)  
 Éthylbenzène – 48 heures EC50 puce d'eau : 2,1 mg/L  
 2-Butoxyethanol 96 heures LC50, crapet arlequin : 1 490 mg/L  
 24 heures LC50, daphnie : 1 720 mg/L

**Persistance / Dégradabilité :** Aucune information disponible  
**Bioaccumulation / Accumulation:** Aucune information disponible  
**Mobilité dans l'environnement :** Aucune information disponible

**Section 13 : Élimination**

**Classification déchets :** Ce liquide fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA à l'égard de l'inflammabilité portant le code de déchet D001. (Vous reporter à 40 CFR Partie 261.20 – 261.33) Les conteneurs doivent être entièrement vidés et mis en dépression avant l'élimination. Les



consommation : consommation, ce produit est conforme comme dégraisseur pour moteur.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 1330-20-7, 100-41-4, 111-76-2, 67-64-1

Pennsylvanie : 1330-20-7, 100-41-4, 111-76-2, 67-64-1

Massachusetts : 1330-20-7, 100-41-4, 111-76-2, 67-64-1

Rhode Island : 1330-20-7, 100-41-4, 111-76-2, 67-64-1

### Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D1B, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

### Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

---

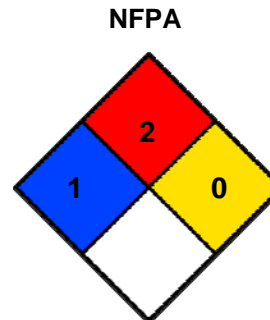
---

## Section 16 : Autres informations

---

---

HMIS® (II)	
<b>Santé :</b>	<b>1</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>2</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>0</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick

N° CRC : 567Q

Date de révision : 02/01/2013

Modifications depuis la dernière révision : Section 9 : Gravité particulière et Composés Organiques volatiles

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS : Registre CAS

CFR : Code des règlements fédéraux

DOT : Département des transports

LIS : Liste intérieure des substances

g/L : Grammes par litre

HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux

IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA : Association du transport aérien international

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI : Organisation maritime internationale

lb/gal : Livres par gallon  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
ND Non applicable  
N.R. Non défini

NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA : National Fire Protection Association  
NTP: Programme national de toxicologie  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP : Équipement de protection personnelle :  
Ppm : Parties par million  
RoHS : Restriction des substances dangereuses  
STEL Limite d'exposition de courte durée  
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT : Système d'information sur les matières  
dangereuses utilisées au travail .